

Messe du 25^{ème} dimanche après la Pentecôte (6e ap Epiph)

Dimanche 14 novembre 2021

Basilique Notre-Dame (Fribourg)

Le royaume des Cieux est comparable au grain de sénevé (...) C'est la plus petite de toutes les semences ; mais, quand elle a poussé, c'est la plus grande de toutes les plantes potagères et elle devient un arbre.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Mes bien chers frères,

Le Royaume de Dieu est au centre de l'enseignement de Jésus. C'est surtout dans les paraboles que Notre-Seigneur révèle progressivement ce mystère. Si le judaïsme, prenant au pied de la lettre les prophéties eschatologiques (c'est-à-dire relatives à la fin des temps) de l'Ancien Testament, se représentait la venue du Royaume de Dieu comme éclatante et immédiate, Jésus au contraire en révèle les phases successives.

Certes, en un sens, les temps sont accomplis et le Royaume est là depuis la venue de Jean-Baptiste. Mais, d'autre part, Jésus insiste dans ses paraboles sur la croissance, le développement, de ce Royaume : la semence, le grain de sénevé, le levain... toutes ces images laissent entrevoir un délai entre cette inauguration historique du Royaume lors de l'Incarnation du Fils de Dieu et sa réalisation parfaite. Si la Résurrection de Jésus et son entrée dans la gloire des Cieux marque une étape décisive, l'Église se trouve depuis lors dans ce temps intermédiaire, attendant son retour comme Juge.

Au terme de ce temps-là, à la fin des temps donc, le Royaume adviendra alors dans sa plénitude. Les images pour évoquer ce Royaume parvenu à sa consommation, ne manquent pas non plus dans la prédication de Jésus : c'est le repas où les invités venus de partout obtiennent leur récompense ; c'est l'héritage que les serviteurs fidèles reçoivent de la main du juge ; ou encore ce trésor impérissable qui nous est préparé dans le Ciel.

En ce sens, le Royaume des Cieux peut être identifié à ce que nous désignons sous le terme de Paradis et qui signifie en grec « lieu de délice ». Après avoir évoqué l'Enfer dimanche dernier, essayons aujourd'hui de préciser justement en quoi consiste la foi de l'Église en cette autre et ô combien plus réjouissante fin de l'homme : le Ciel.

Remarquons tout d'abord, comme en négatif, que le Ciel, c'est l'exemption de tous les maux, de toutes les souffrances, selon ce que nous révèle l'Apocalypse : « Il essuiera toute larme de leurs yeux : de mort, il n'y en aura plus ; de pleur, de cri et de peine, il n'y en aura plus. »

En positif, la gloire du Ciel comprend deux sortes de bonheur. Un bonheur essentiel, tout d'abord, qui est celui de voir et d'aimer Dieu. Les bienheureux voient Dieu, en effet, non plus seulement à travers ses œuvres ou caché dans la sainte Eucharistie, comme nous ici-bas, mais en lui-même ; non plus seulement par le raisonnement, mais sans intermédiaire, face à face, comme dit saint Paul : c'est ce que les théologiens appellent la vision béatifique. Ceux qui sont au Ciel, ne peuvent alors voir Dieu sans l'aimer et sans l'aimer en proportion de la vision qu'ils en ont. De la vision béatifique découle donc cet amour béatifique qui est pour eux la source du suprême bonheur.

Mais les élus jouissent d'un autre bonheur, que nous pourrions qualifier de secondaire. Il s'agit de ce bonheur d'être réunis aux anges, aux saints et à tous ceux qu'ils ont particulièrement aimés sur la terre. Quelle joie de retrouver, en Dieu, familles et amis, et de les aimer d'un amour parfaitement pur et cela pour toujours. Car le Ciel, comme nous le disions de l'Enfer la semaine dernière, est éternel : le Royaume de Dieu n'a pas de fin, comme nous le professons dans le Credo.

Mais qui donc peut aller au Ciel ? Si nous sommes tous faits pour le Ciel et si Dieu veut le salut de tous les hommes, qui est digne d'une si grande « récompense » ? Le catéchisme nous enseigne que le bonheur du Ciel est accordé à tous ceux qui meurent en état de grâce et qui n'ont plus, ou pas, besoin, de se purifier au Purgatoire. Mais si tous les élus jouissent du bonheur du Ciel, ils n'en jouissent pas tous dans la même mesure. Saint Paul l'affirme

lorsqu'il déclare que le juste jugement de Dieu « rendra à chacun selon ses œuvres. » Ainsi le bonheur du Ciel est donc proportionné au degré de grâces et de vertus dont l'âme est ornée au moment de la mort.

Mais sans doute le terme de « récompense » que nous venons d'utiliser pour désigner le bonheur du Ciel nous gêne-t-il un peu. Qui pourrait prétendre en effet à une telle récompense ? Pourtant Notre-Seigneur utilise bien souvent ce mot dans l'Évangile : « Réjouissez-vous, car votre récompense est grande dans les cieux » déclare-t-il par exemple à la fin des béatitudes. Pour mieux comprendre cela, précisons que le Ciel étant la jouissance d'un bonheur surnaturel, qui dépasse donc notre nature, l'homme n'a aucun « droit » à l'obtenir, il en est à proprement parler incapable. Il s'agit donc d'une pure grâce de Dieu, de l'épanouissement de cette vie éternelle déposée en l'âme au baptême et que le saint a su faire grandir. En un sens, comme nous le disons dans la préface des saints, en couronnant leurs mérites, Dieu couronne ses propres dons.

Cependant, comme la fête de la Toussaint nous l'a rappelé, il n'y a pas que les saints canonisés, officiels, qui se trouvent au Ciel : si l'Église leur donne ce titre c'est qu'ayant étudié leur vie, leurs écrits et les miracles qui leurs sont attribués, elle s'engage en un sens en affirmant qu'ils sont au Ciel et en les présentant comme modèles à l'Église de la terre.

Alors que ces quelques considérations sur ce Royaume des Cieux, véritable but de notre existence où les bienheureux goûtent un repos sans fin, nous encouragent dans cette vallée de larmes, nous souvenant, comme l'a dit un auteur chrétien « qu'il n'y a qu'une tristesse, c'est de n'être pas des saints ! » Ainsi soit-il.